
PLAN DIRECTEUR DE L'EAU

du bassin versant de la rivière Saint-François
À la confluence de l'information et de l'action



Plan directeur de l'eau
du bassin versant de la rivière Saint-François
À la confluence de l'information et de l'action

Photos de la page couverture :

- Rivière Magog au barrage Paton (Stéphanie Martel)
- Vue du haut du Mont Owl's Head (Stéphanie Martel)
- Paysage agricole de Compton (Stéphanie Martel)
- Sortie en canot sur la rivière Saint-François (CHARMES)
- Canards au lac des Nations de Sherbrooke (CHARMES)

**Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François
(COGESAF)**

5182, boul. Bourque
Sherbrooke (Québec) J1N 1H4

Téléphone : (819) 864-1033
Télécopieur : (819) 864-1864
Courriel : cogesaf@cogesaf.qc.ca

www.cogesaf.qc.ca

La réalisation de ce document a été rendue possible grâce à la participation financière du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec.

Le contenu de ce document n'engage que le Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François.

Le COGESAF encourage la reproduction à des fins éducatives d'une partie ou de la totalité du document à la condition d'en indiquer la source.

Référence à citer :

COGESAF, 2010. Le Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Saint-François : À la confluence de l'information et de l'action. 29 p.

Équipe de réalisation du Plan directeur de l'eau

- Recherche et rédaction :** Jacinthe Caron, M. Env.
Catherine Frizzle, Biologiste, M. Env.
Julie Grenier, Biologiste
- Cartographie :** Simon Trottier, étudiant en géomatique
- Réviseurs internes :** Stéphanie Martel, directrice générale
Jean-Paul Raïche, président
Membres du conseil d'administration 2009-2010
- Réviseurs externes :** Membres du comité technique :
- Jacques Bélanger, MTQ de Chaudière-Appalaches
 - Josée Bernard, Corporation de gestion CHARMES
 - Hélène Boisvert, MSP du Centre-du-Québec
 - Sonia Boivin, Santé publique de l'Estrie
 - Julie-Anne Bourret, MDDEP de la Mauricie et du Centre-du-Québec
 - Hubert Cabana, Université de Sherbrooke, Génie
 - Pierre Chouinard, MAPAQ du Centre-du-Québec
 - Jean-François Cloutier, MDDEP de l'Estrie
 - Bertrand Côté, Université de Sherbrooke, Génie
 - Jean-François Cyr, CEHQ
 - Martin Ferland, CEHQ
 - Amélie Gadbois, Agence de mise en valeur de la forêt privée de la Chaudière
 - Jean Gagné, MTQ de l'Estrie
 - Nathalie Gélinas, MRNF du Centre-du-Québec
 - Annie Goudreau, MAPAQ de Chaudière-Appalaches
 - Marie-Josée Goulet, MRNF de l'Estrie
 - Miguel Herrero, MAMROT de l'Estrie
 - Yannick Huot, Université de Sherbrooke, CARTEL
 - Nathalie Laberge, MRC Haut-Saint-François
 - Guy Laroche, Agence forestière des Bois-Francs
 - André Lavoie, Université de Sherbrooke, CARTEL
 - David Leclerc, MRC Val-Saint-François
 - Luc Major, MRNF de Chaudière-Appalaches
 - Marie-Josée Martel, Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie
 - Richard Mathieu, Cégep de Drummondville
 - Hugues Ménard, MRC Coaticook
 - Jean-Paul Morin, MDDEP de l'Estrie
 - Catherine Otis, MSP de l'Estrie
 - Christine Savard, MSP de l'Estrie
 - Roberto Toffoli, MAPAQ de l'Estrie
 - Maude-Amie Tremblay, Santé publique de la Mauricie et du Centre-du-Québec
 - Pierre-Michel Vallée, MTQ de Chaudière-Appalaches

Mot du président

Ce n'est pas toujours évident de faire reconnaître l'importance d'une table de concertation telle qu'un organisme de bassin versant. Toutefois, comme président du COGESAF depuis 2003, j'ai été en mesure de constater un important changement dans les valeurs et les actions des différents acteurs du territoire qui influencent alors les citoyens et les choix gouvernementaux.

En effet, nous ne pouvons que saluer les initiatives qui sont prises localement pour améliorer la qualité de l'eau, de même que la motivation grandissante des acteurs de l'eau et la reconnaissance du COGESAF comme partenaire incontournable dans la planification d'actions par rapport à l'eau. L'avènement de la Loi de l'eau en 2009 a « confirmé le statut juridique des ressources en eau comme faisant partie du patrimoine de la collectivité ». Cette loi confirme l'approche de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant et reconnaît les mandats des organismes de bassins versants d'élaborer un *Plan directeur de l'eau* et d'en assurer le suivi de la mise en œuvre.

C'est donc avec grand plaisir que le COGESAF dépose le *Plan directeur de l'eau* du bassin versant de la rivière Saint-François qui, je l'espère, saura intéresser tous les acteurs à s'engager dans l'action pour préserver ou améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.



Jean-Paul Raïche
Président
COGESAF

Sommaire

Le Plan directeur de l'eau (PDE) du bassin versant de la rivière Saint-François est un document stratégique confinant les informations de l'analyse du territoire du bassin versant, les problèmes liés à l'eau et les solutions proposées afin d'améliorer, de mettre en valeur ou de protéger la qualité de l'eau du bassin versant de la rivière Saint-François. Ce document présente globalement les différentes étapes réalisées par le COGESAF afin d'en arriver à la publication d'un tel document.

Tout d'abord, l'analyse du bassin versant de la rivière Saint-François, publiée en 2006, a permis d'identifier 13 problèmes liés à l'eau sur l'ensemble du bassin versant. Pour chacun des problèmes, les causes et les conséquences ont été identifiées, de façon à pouvoir proposer des solutions. Sur l'ensemble des problèmes recensés, certains l'ont été plus fréquemment que d'autres. De plus, la préoccupation première de la population est apparue évidente lors des consultations de 2006. L'enjeu prioritaire, la qualité de l'eau pour la santé de la population, est donc venu influencer la recherche de solutions. Au total, quatre enjeux ont été identifiés, pour lesquels on trouve huit orientations et 138 actions.

La mise en œuvre de ces actions se fera par l'implication des acteurs de l'eau. Le COGESAF a donc le défi de développer le sentiment d'appartenance et un des moyens qu'il a identifié est de diviser le bassin versant en territoire de comités locaux de bassin versants (CLBV). Au nombre de 13 prioritaires, ces territoires permettent de rassembler les acteurs locaux et de les impliquer dans l'action. Le COGESAF propose une mise en œuvre évolutive de son plan d'action en générant un plan de mise en œuvre périodique des actions à entreprendre. Le point culminant de la mise en œuvre des actions consistera en la signature d'ententes de bassin.

Le cycle de gestion actuel du Plan directeur de l'eau est de huit ans. Les objectifs énoncés dans le plan d'action seront donc évalués au terme de ces huit ans. Un programme de suivi des objectifs avec des indicateurs minutieusement sélectionnés est conçu de manière à bien évaluer l'atteinte des objectifs. Parallèlement à cela, un programme de suivi de la mise en œuvre des actions est prévu afin de pouvoir améliorer, tout au long du cycle de gestion de l'eau, la mise en œuvre des actions.

Le COGESAF poursuit son rôle de concertation à la suite de la publication du Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Saint-François. Ainsi, plusieurs moyens seront utilisés pour assurer la mise en œuvre du plan d'action : publication d'information à jour sur le portail de l'eau du COGESAF (www.cogesaf.qc.ca), rencontres de comités locaux de bassin versant, approches individuelles, stratégies de communication et signatures d'ententes de bassin. Le COGESAF maintient parallèlement son lien avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec auquel il est rattaché.

Note au lecteur

L'information contenue dans un Plan directeur de l'eau est imposante et est présentée dans plusieurs documents. Le lecteur est donc invité à consulter l'ensemble de ces documents :

COGESAF, 2010. *Le Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Saint-François : À la confluence de l'information et de l'action*, 29 p.

COGESAF, 2006. *Analyse du bassin versant de la rivière Saint-François*, 255 p.

COGESAF, 2010. *Enjeux et orientations, objectifs et indicateurs du Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Saint-François*, 8 p.

COGESAF, 2010¹. *Plan d'action du bassin versant de la rivière Saint-François* (138 fiches d'action)

Le COGESAF propose différentes façons de consulter ces documents sur le portail de l'eau au www.cogesaf.qc.ca :

1. Consultation des pages appropriées dans le portail de l'eau du COGESAF
2. Téléchargement des documents à partir du portail de l'eau du COGESAF en PDF
3. Recherche avancée dans le répertoire du plan d'action dans le portail de l'eau du COGESAF pour sélectionner les éléments par mots clefs, par enjeux, orientations, objectifs généraux ou spécifiques, ou par territoire de comité local de bassin versant
4. Navigation dans la cartographie dynamique du portail de l'eau du COGESAF pour la localisation et la consultation des éléments du plan d'action avec une référence spatiale

¹ Les fiches du plan d'action du Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Saint-François seront mises à jour périodiquement. Nous invitons les lecteurs à consulter régulièrement le portail de l'eau du COGESAF (www.cogesaf.qc.ca)

Liste des acronymes

ACA : Appalachian Corridor Appalachien

CARTEL : Centre d'application et de recherche en télédétection

CEGEP : Collège d'enseignement général et professionnel

CEHQ : Centre d'expertise hydrique du Québec

CLBV : Comité local de bassin versant

COGESAF : Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François

CRÉ : Conférence régionale des élus

CRRNT : Commission régionale des ressources naturelles et du territoire

DSÉE : Direction du suivi de l'état de l'Environnement

MAMROT : Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Organisation du territoire du Québec

MAPAQ : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

MCI : Memphremagog conservation inc.;

MDDEP : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec

MELS : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec

MRC : Municipalité régionale de comté

MRNF : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec

MSP : Ministère de la Sécurité publique

MTQ : Ministère des Transports du Québec

OBV : Organisme de bassin versant

PDE : Plan directeur de l'eau

RAPPEL : Regroupement des Associations Pour la Protection de l'Environnement des Lacs et des cours d'eau de l'Estrie et du haut bassin de la Saint-François

RPGLSF : Regroupement pour la protection du Grand lac Saint-François

SPBE : Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie

UPA : Union des producteurs agricoles

ZIPPP : Zone d'intervention prioritaire phosphore

Table des matières

ÉQUIPE DE RÉALISATION DU PLAN DIRECTEUR DE L'EAU	2
MOT DU PRÉSIDENT	3
SOMMAIRE	4
NOTE AU LECTEUR	5
LISTE DES ACRONYMES	6
TABLE DES MATIÈRES	7
1 INTRODUCTION	9
2 LE PLAN DIRECTEUR DE L'EAU	11
3 ANALYSE DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS	12
3.1 PORTAIT DU BASSIN VERSANT	12
3.2 DIAGNOSTIC DU BASSIN VERSANT	13
3.3 APPROCHE PAR COMITÉS LOCAUX DE BASSIN VERSANT (CLBV)	13
4 ENJEUX ET ORIENTATIONS	16
4.1 ENJEUX	16
4.2 ORIENTATIONS	18
5 OBJECTIFS ET INDICATEURS	19
5.1 OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET SPÉCIFIQUES	19
5.2 INDICATEURS	19
6 ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION	20
6.1 PRIORISATION DES ENJEUX	20
6.2 CRITÈRES DE SÉLECTION ET RÉPARTITION DES ACTIONS	21
6.3 UN PLAN D'ACTION GLOBAL VERSUS UN PLAN D'ACTION LOCAL	21
6.4 RÉPARTITION DANS LE TEMPS	22
7 SUIVI ET ÉVALUATION DU PLAN DIRECTEUR DE L'EAU	25
7.1 LE PROGRAMME DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES OBJECTIFS	25
8 MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION	26
8.1 LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION	26
8.2 LES ENTENTES DE BASSIN	27
9 PROGRAMME DE SUIVI ET ÉVALUATION DES ACTIONS	28
9.1 ÉVALUATION ANNUELLE	28
CONCLUSION	29

Liste des figures

Figure 1-1 Image d'un bassin versant	9
Figure 1-2 Carte du bassin versant de la rivière Saint-François.....	10
Figure 3-1 Comparaison entre les six secteurs du diagnostic et les comités locaux de bassin versant.....	14
Figure 4-1 Statistiques de participation aux consultations publiques (2006)	17
Figure 4-2 Enjeux et orientations du Plan directeur de l'eau	18
Figure 6-1 Répartition des actions parmi les enjeux du Plan directeur de l'eau	20
Figure 6-2 Critères de sélection des actions	21
Figure 6-3 Localisation des actions du Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Saint-François	23
Figure 6-4 Statistiques de participation aux rencontres de concertation des CLB (2010).....	24

Liste des tableaux

Tableau 4-1 Lien entre les enjeux et les problèmes observés sur le territoire.....	16
Tableau 4-2 Ordre de priorité donné aux enjeux par les participants aux consultations publiques (2006)	17
Tableau 6-1 Répartition des actions selon le territoire de CLB et l'échéancier	22
Tableau 8-1 Démarche associée à la mise en œuvre du Plan directeur de l'eau	26

1 Introduction

Le Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) est né en 2003, juste après l'adoption de la Politique nationale de l'eau par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP), en novembre 2002. Sa mission est de regrouper les organismes afin de développer une approche de gestion intégrée de l'ensemble des ressources, en particulier l'eau, et des activités du territoire du bassin versant de la rivière Saint-François, pour les aspects de protection et d'équilibre des écosystèmes ou encore de promotion et de développement durable, sur un vaste territoire de 10 228 km². Une carte du bassin versant est présentée à la Figure 1-2.

Le COGESAF est constitué d'un conseil d'administration de neuf élus municipaux, une nation autochtone, neuf groupes associatifs (groupes environnementaux; éducation, culture et patrimoine; associations touristiques, plein air, loisirs et santé), neuf usagers (agricoles, forestiers et industriels), trois conseils régionaux de l'environnement et différents ministères (observateurs), pour un total de 31 administrateurs votants. Ces acteurs, délégués par leurs pairs, proviennent équitablement des trois grandes divisions du territoire que sont le haut, le moyen et le bas Saint-François.

La gestion par bassin versant se base sur des limites territoriales naturelles et non pas administratives, comme le sont les limites des municipalités, par exemple. En utilisant la ligne de partage des eaux comme limite géographique, le bassin versant inclut toutes les eaux qui s'écoulent dans la même direction (Figure 1-1). L'utilisation de ces limites permet une gestion intégrée de l'ensemble des usages ayant un impact sur la qualité de l'eau du territoire.

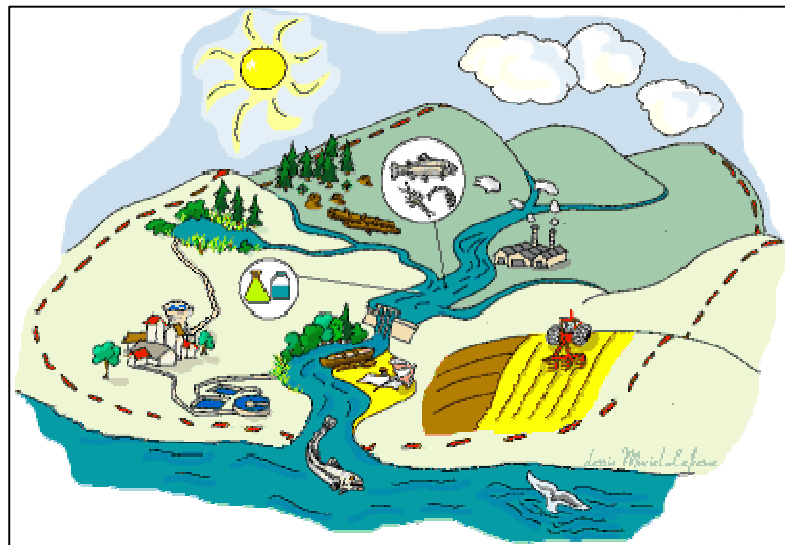


Figure 1-1 Image d'un bassin versant

Le territoire du bassin versant de la rivière Saint-François couvre trois régions administratives, 12 municipalités régionales de comté (MRC), 100 municipalités et un territoire autochtone (Figure 1-2). Le bassin est également transfrontalier, partageant ses frontières – et ses ressources hydriques - avec l'état du Vermont, aux États-Unis. Le bassin versant de la rivière Saint-François est l'une des 40 zones de gestion intégrée de l'eau qui couvrent l'ensemble du Québec méridional. Il est également l'organisme reconnu par le MDDEP pour faire la gestion intégrée de l'eau sur le territoire du bassin versant de la rivière Saint-François. Un Plan directeur de l'eau doit être élaboré dans chacune des zones par une table de concertation.

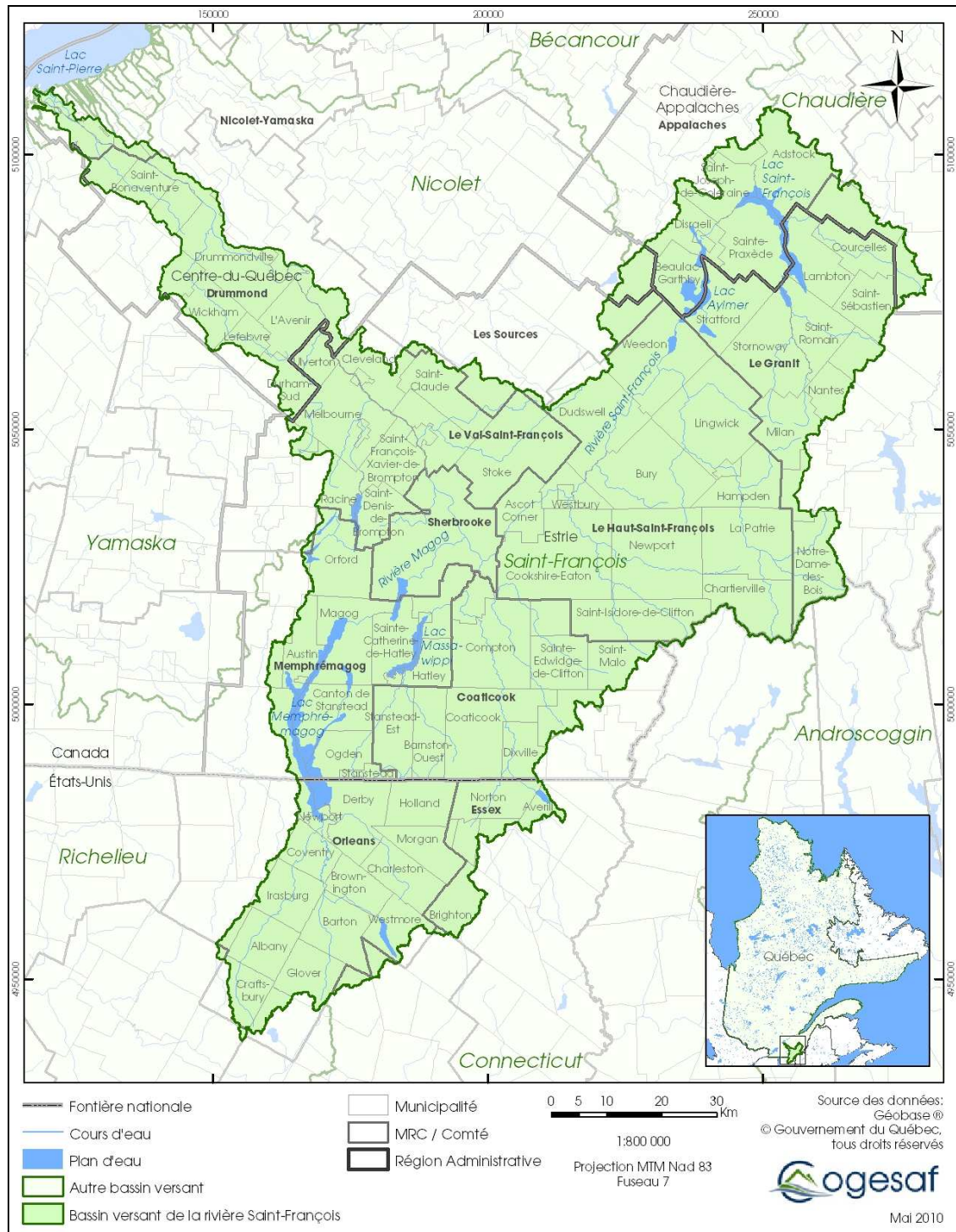


Figure 1-2 Carte du bassin versant de la rivière Saint-François

2 Le Plan directeur de l'eau

Le Plan directeur de l'eau (PDE) d'un bassin versant est l'élément clé du travail d'un organisme de bassin versant (OBV). Il représente un document stratégique confinant les informations de l'analyse du territoire du bassin versant, les problèmes liés à l'eau, ainsi que les solutions proposées afin d'améliorer, de mettre en valeur ou de protéger la qualité de l'eau du bassin versant.

Le présent document se veut une synthèse du travail accompli pour mener au dépôt du PDE du bassin versant de la rivière Saint-François. Il permet donc au lecteur de naviguer à travers chacune des étapes de réalisation du PDE. Ces étapes sont les suivantes : analyse du bassin versant, détermination des enjeux et des orientations, détermination des objectifs généraux et spécifiques et des indicateurs, élaboration du plan d'action, élaboration du programme de suivi/évaluation du plan d'action et stratégie de mise en œuvre. Le Plan directeur de l'eau vient cibler les grands enjeux liés à l'eau du bassin versant sur un horizon de huit ans.

Le Plan directeur de l'eau : pour un développement durable sur le bassin versant de la rivière Saint-François

Le développement durable a pour objectif de prendre en compte les composantes sociales, environnementales et économiques pour répondre aux besoins des générations actuelles et futures. La gestion intégrée par bassin versant s'inscrit directement dans cette ligne de pensée en misant sur la concertation pour protéger la ressource dont l'humanité, l'économie et l'environnement ont le plus besoin : l'eau. Voici comment le COGESAF insère les trois dimensions du développement durable dans le Plan directeur de l'eau.

Le volet environnemental : Les enjeux retenus pour orienter les actions pour la gestion de l'eau dans les bassins versants de la rivière Saint-François convergent naturellement vers la protection de l'environnement, dont la qualité a un impact sur la santé de la population et sur l'économie locale. Assurer une eau potable de qualité en tout temps, protéger les écosystèmes, prévenir les risques liés aux changements climatiques sont autant d'objectifs poursuivis pour lesquels des actions sont proposées.

Le volet social : La table de concertation qui compose le conseil d'administration du COGESAF est constituée des différents groupes sociaux présents sur le territoire. Les orientations tiennent ainsi compte des intérêts de tous les acteurs, incluant les citoyens, les décideurs, les groupes environnementaux, le secteur économique et de l'éducation, les communautés autochtones, etc. Une initiative du COGESAF est la mise sur pied de comités locaux de bassin versant. Collaborer à l'échelle locale facilite le développement d'un véritable sentiment d'appartenance des acteurs à leur territoire et rend l'impact des actions de chacun beaucoup plus palpable.

Le volet économique : L'eau se retrouve au cœur de notre économie : industrie agricole, touristique, de la transformation du bois et des matériaux, etc. Ces usages ont besoin d'avoir accès à de grandes quantités d'eau propre et/ou sont responsables de rejets polluants dans l'environnement. Le COGESAF est conscient des réalités des acteurs économiques et le PDE propose des actions visant à les supporter dans des démarches d'économie d'eau et d'adoption de saines pratiques pour minimiser l'impact de ces usages.

3 Analyse du bassin versant de la rivière Saint-François



L'analyse du bassin versant de la rivière Saint-François est une partie déterminante du processus de Plan directeur de l'eau, puisque c'est à cette étape que nous prenons connaissance du bassin versant, des activités en cours sur le territoire, des problèmes liés à l'eau et de la dynamique des acteurs de l'eau. L'analyse est composée de deux parties : le portrait et le diagnostic. La recherche et la synthèse d'information ont permis de publier, en mars 2006, *l'Analyse du bassin versant de la rivière Saint-François*. Ce document est entièrement disponible sur le portail de l'eau du COGESAF.

Afin de compléter cette étape, le COGESAF s'est rapidement adjoint un comité technique composé d'experts de différents domaines. Ce comité s'est réuni à plusieurs reprises pour discuter de l'avancement de l'analyse. Il a pu valider la démarche et le contenu du document. Le comité s'est aussi penché sur l'identification des principaux problèmes pouvant être rencontrés sur le territoire d'un bassin versant de même que leurs causes et leurs conséquences. Ces informations sont entièrement disponibles dans le document d'analyse.

3.1 Portrait du bassin versant

La première étape du Plan directeur de l'eau est de réaliser un portrait du bassin versant, c'est-à-dire de répertorier les principaux usages, de comprendre et d'analyser le territoire du bassin versant. Le portrait a permis de décrire le bassin versant de la rivière Saint-François et ses écosystèmes, notamment, en synthétisant les données, rapports et analyses effectuées sur le territoire dans les dernières années.

Pour effectuer le portrait du bassin versant, le COGESAF s'est principalement attardé aux informations sur la qualité de l'eau. En effet, plusieurs stations de qualité de l'eau sont échantillonnées dans le bassin versant. Le MDDEP est un important fournisseur de données, il échantillonne l'eau dans les cours d'eau principaux et dans plusieurs lacs. Ces données, récoltées depuis de nombreuses années, nous donnent un aperçu plutôt réaliste de la qualité de l'eau. À cela s'ajoutent les échantillonnages en lacs et en rivières

Les problèmes identifiés dans l'analyse du bassin versant de la rivière Saint-François

- *Accès publics aux plans d'eau limités*
- *Érosion, matières en suspension et sédimentation*
- *Impacts d'embarcations motorisées*
- *Inondation des zones habitées*
- *Limitation à la circulation des espèces*
- *Marnage excessif*
- *Perte et dégradation de milieux humides et d'habitats aquatiques*
- *Présence d'organismes pathogènes*
- *Présence de cyanobactéries*
- *Présence de pesticides*
- *Présence de polluants toxiques*
- *Surplus d'éléments nutritifs*
- *Vieillessement prématuré des lacs*

faits par les nombreuses organisations sur le territoire. Les paramètres échantillonnés nous permettent de déceler certains problèmes de qualité de l'eau tels que la présence d'organismes pathogènes, de polluants toxiques, de cyanobactéries, de surplus d'éléments nutritifs et de matières en suspension.

Ces informations concernent directement la qualité de l'eau. Elles ont été couplées à des informations sur les activités en cours dans le bassin versant, la démographie, l'utilisation du sol, les pratiques forestières, agricoles, l'épuration des eaux, les usages de l'eau, les activités récréotouristiques, etc. L'ensemble de ces informations a permis au COGESAF de pouvoir dégager les principaux problèmes et de proposer des solutions pour les amoindrir. Le portrait complet est disponible dans le document *Analyse du bassin versant de la rivière Saint-François*.

3.2 Diagnostic du bassin versant

Le diagnostic, complémentaire au portrait, nous a permis de bien cibler les problèmes reliés aux ressources en eau ainsi que leurs conséquences sur la santé et la sécurité de la population et des écosystèmes. La relation entre les problèmes et les conséquences vient ensuite faciliter le choix des projets ou des actions à mettre en œuvre pour tenter de corriger la situation. Il permet de dégager les grandes pistes d'orientations sur lesquelles le COGESAF et les acteurs de l'eau pourront se concentrer dans les prochaines années.

Il est important de noter que cette façon de faire comporte un biais, puisque plusieurs problèmes ont été retenus selon la disponibilité des informations. Ainsi, un problème non mentionné ne signifie pas nécessairement qu'il soit absent, mais que nous n'avons pas d'informations qui puissent confirmer son occurrence. Le manque d'informations sur les problèmes dans certains cas est préoccupant, puisqu'il ne nous permet pas de faire un diagnostic complet. Le diagnostic a donc également servi à identifier les manques d'informations majeurs. Le diagnostic complet est disponible dans le document *Analyse du bassin versant de la rivière Saint-François*.

Plusieurs problèmes sont liés à la qualité de l'eau. Le portrait et le diagnostic viennent donc nous informer sur les causes des problèmes liés à l'eau, ainsi que sur les conséquences sur la santé de la population ou des écosystèmes.

3.3 Approche par comités locaux de bassin versant (CLBV)

Établir le diagnostic des problèmes en fonction de leur occurrence sur le territoire a permis d'établir un constat important : les causes et les conséquences d'un même problème peuvent être très différentes d'un endroit à l'autre du bassin versant de la rivière Saint-François, et même à l'intérieur d'un des six grands secteurs présentés dans le diagnostic. Il était donc approprié de poursuivre cette approche locale pour aborder les problèmes afin d'établir un plan d'action efficace. En effet, un défi important en gestion intégrée de l'eau par bassin versant est de sensibiliser la population et les acteurs de l'eau à la notion de bassin versant. Ce défi est

important en soi, mais lorsque le bassin versant couvre un territoire de 10 228 km², le défi est encore plus important.

Cette prise de conscience a mené à la division du bassin versant de la rivière Saint-François en 24 unités épousant toutes une délimitation qui respecte les limites des bassins versants. Ces territoires devaient servir de base pour la mise sur pied de comité local de bassin versant (CLBV). À partir du moment où le COGESAF a choisi d'orienter son approche de la gestion de l'eau vers les CLBV, cette division du territoire a remplacé les six grands secteurs qui ont servi au diagnostic du bassin versant (Figure 3-1). Nous ferons référence aux CLBV régulièrement dans les prochaines sections du document.

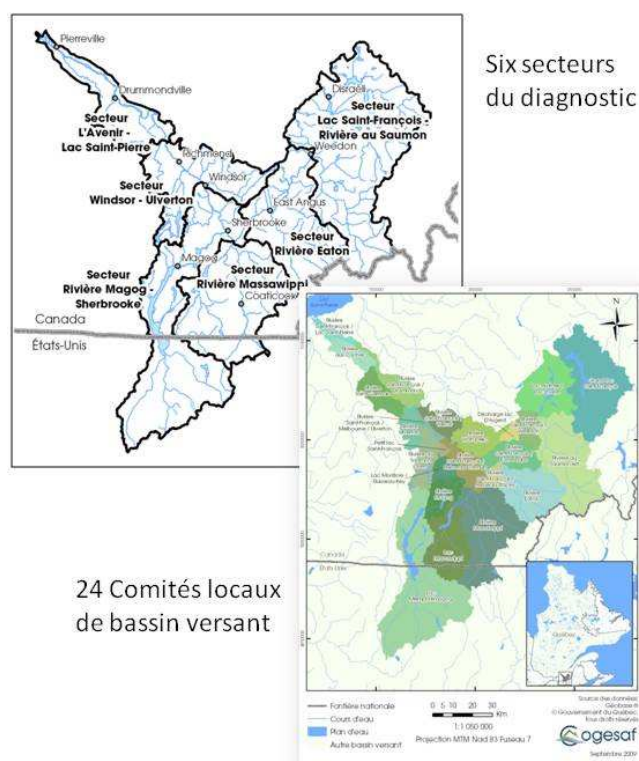


Figure 3-1 Comparaison entre les six secteurs du diagnostic et les comités locaux de bassin versant

À l'image du COGESAF, le comité local de bassin versant (CLBV) est un comité de concertation visant la gestion intégrée de l'eau, mais à une échelle restreinte. Suivant une approche participative, il a comme but la responsabilisation de tous les acteurs du territoire et la valorisation du volontariat en appui à la réglementation.

Les rôles des CLBV se résument ainsi :

- soumettre des projets d'actions au COGESAF en fonction des problèmes présents sur leur territoire;
- se prononcer sur les actions du PDE à réaliser dans leur territoire de CLBV et participer à la mise en œuvre des actions, à leur suivi et à leur évaluation;
- accompagner le COGESAF pour la négociation et la signature des ententes de bassin.

Un comité local de bassin versant a l'avantage d'impliquer des acteurs locaux, dont les actions peuvent avoir un impact véritable sur la qualité de l'eau qu'ils consomment et utilisent quotidiennement.

4 Enjeux et orientations

4.1 Enjeux

La détermination des enjeux du bassin versant de la rivière Saint-François découle du processus d'analyse. Lors de l'élaboration du portrait, et plus particulièrement du diagnostic, l'accent a été mis sur l'identification et la localisation des problèmes jonchant le territoire du bassin. La prise de conscience des problèmes, de leurs causes et de leurs conséquences a permis de mettre en relief les grands enjeux de la gestion intégrée de l'eau appliqués au bassin versant de la rivière Saint-François. Le Tableau 4-1 présente les enjeux identifiés par le COGESAF, en collaboration avec son comité technique, en fonction des problèmes associés à la qualité de l'eau et à la santé des écosystèmes aquatiques connus sur le territoire.

Tableau 4-1 Lien entre les enjeux et les problèmes observés sur le territoire

Enjeux	Problèmes
Qualité de l'eau pour la santé de la population	Présence d'organismes pathogènes Érosion, matières en suspension et sédimentation Présence de polluants toxiques Surplus d'éléments nutritifs Présence de cyanobactéries
Écosystèmes aquatiques	Érosion, matières en suspension et sédimentation Perte et dégradation de milieux humides et d'habitats aquatiques Surplus d'éléments nutritifs Vieillessement prématuré des lacs Limitation à la circulation des espèces Marnage excessif Impacts d'embarcations motorisées
Sécurité des usagers	Inondation des zones habitées
Activités récréotouristiques	Accès publics aux plans d'eau limités Limitation à la circulation des espèces

Les enjeux représentent les préoccupations majeures des acteurs de l'eau. Ils sont en quelque sorte les défis fondamentaux de la gestion intégrée de l'eau qui doivent être relevés par le COGESAF et l'ensemble des acteurs du bassin versant.

La participation du milieu : essentielle à l'établissement des priorités d'action

Les enjeux présentés ci-dessus ont dicté l'élaboration d'un plan d'action à réaliser avec les acteurs de l'eau du bassin versant. Toutefois, il a été nécessaire de déterminer un ordre de priorité des enjeux et c'est là une importante contribution du milieu au Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Saint-François. Des consultations publiques ont été organisées en 2006 sur le territoire du bassin versant de la rivière Saint-François afin de présenter l'analyse du bassin versant et de prioriser les enjeux.

Les consultations publiques ont eu lieu en trois endroits stratégiques du bassin versant, soit à Sherbrooke, à Drummondville et à Stratford. Dans les trois cas, les consultations ont pris la forme de deux rencontres distinctes. En effet, une rencontre de travail se tenait en après-midi, visant essentiellement les groupes organisés comme les municipalités, les associations de riverains, les groupements forestiers, les regroupements agricoles, les organismes environnementaux, etc. Une rencontre grand public était tenue en soirée. La participation à ces rencontres est présentée dans la Figure 4-1.

Les objectifs de ces consultations étaient de :

- Faire découvrir le bassin versant et ses défis au grand public;
- Connaître le point de vue et les préoccupations des usagers et des acteurs;
- Obtenir de nouvelles informations détenues par les acteurs;
- Donner une réelle occasion aux organisations et aux citoyens intéressés de participer à la planification de la gestion des ressources en eau de leur territoire;
- Établir l'ordre de priorité à accorder aux enjeux en fonction des préoccupations énoncées par la population.

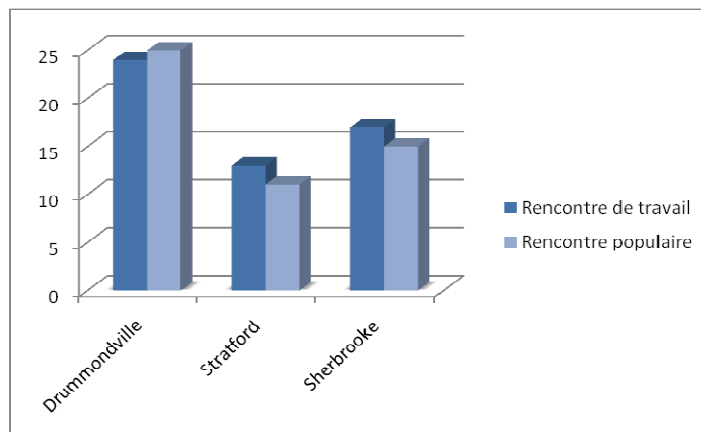


Figure 4-1 Statistiques de participation aux consultations publiques (2006)

L'ordre de priorité à accorder aux enjeux est établi en fonction des préoccupations énoncées par la population. Lors des consultations, les participants ont eu l'occasion de manifester leur opinion face à la priorisation des enjeux. Le Tableau 4-2 présente les résultats.

Tableau 4-2 Ordre de priorité donné aux enjeux par les participants aux consultations publiques (2006)

Ordre de priorité des enjeux retenus pour le bassin versant de la rivière Saint-François
1. Qualité de l'eau pour la santé de la population
2. Écosystèmes aquatiques
3. Sécurité des usagers
4. Activités récréotouristiques

L'étape de priorisation des enjeux auprès des acteurs est cruciale, puisqu'ils seront directement liés à la mise en œuvre des actions proposées dans le plan d'action. De plus, cette priorisation jette les bases de la réflexion menant au plan d'action.

4.2 Orientations

Afin de préciser les enjeux, des orientations ont été établies par le COGESAF. Celles-ci ont été déterminées en fonction des problèmes reliés à la qualité de l'eau et à la santé des écosystèmes aquatiques, de l'analyse des causes et des conséquences des problèmes constatés sur le bassin versant, des commentaires et des recommandations du comité technique et des participants aux consultations publiques.

À plusieurs reprises, le COGESAF a été tenté de prioriser l'ensemble des étapes de son plan d'action. Toutefois, plusieurs facteurs viennent influencer la mise en œuvre d'une action, mentionnons, entre autres, le financement et la mobilisation des acteurs. Un nombre plus important d'orientations se retrouve dans l'enjeu prioritaire, soit la qualité de l'eau pour la santé de la population (Figure 4-2). Ainsi, davantage d'actions ont également été proposées dans cet enjeu. Le détail des orientations est présenté dans le document *Enjeux, orientations, objectifs et indicateurs du Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Saint-François*. Ce document est disponible sur le portail de l'eau du COGESAF.

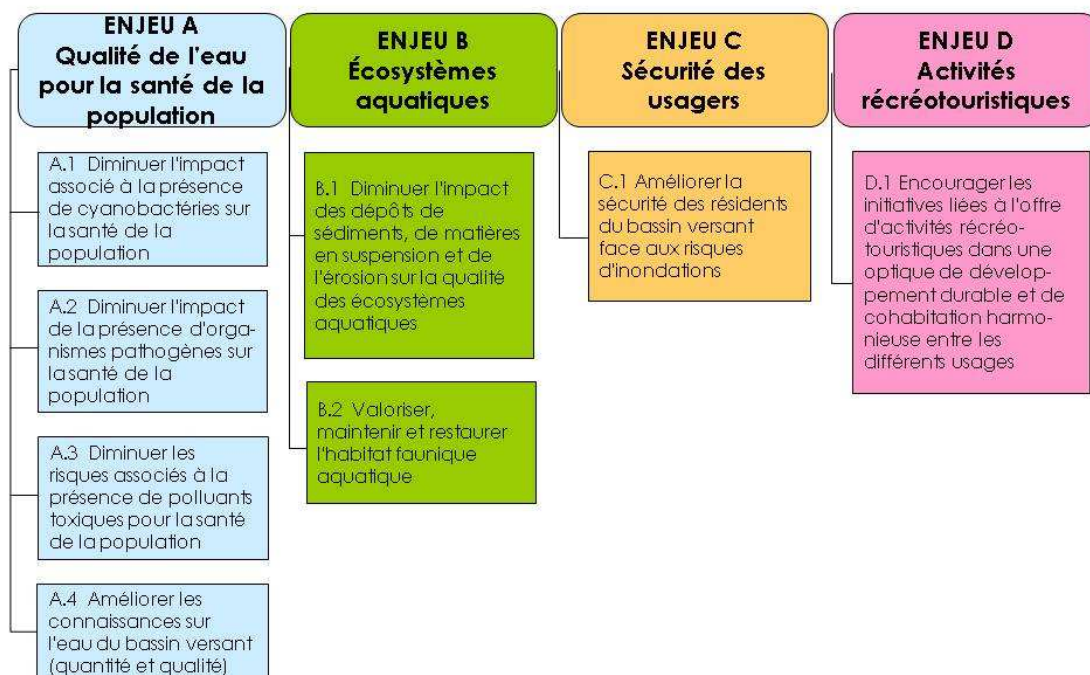


Figure 4-2 Enjeux et orientations du Plan directeur de l'eau

Les orientations sont de grandes pistes d'actions qui devraient permettre la résolution des problèmes identifiés dans l'analyse, et ainsi répondre aux enjeux.

5 Objectifs et indicateurs

5.1 Objectifs généraux et spécifiques

Afin de définir de quelles façons le travail devrait être fait pour rencontrer les orientations, le COGESAF a élaboré des objectifs généraux et spécifiques. Les objectifs doivent, dans la mesure du possible, être précis, mesurables, acceptables, réalistes et temporels. Ces paramètres ont facilité le choix des objectifs pour le plan d'action. Toutefois, ce choix a été effectué selon les meilleures connaissances disponibles. Dans certains cas, des objectifs liés à la qualité de l'eau ou à la santé des écosystèmes ont été choisis, par exemple, la concentration de matières en suspension dans l'eau ou encore l'indice d'intégrité biotique. Dans d'autres cas, par contre, le lien entre le paramètre de qualité de l'eau et les éléments problématiques sur le terrain n'est pas aussi direct. Ainsi, pour le phosphore, il a été convenu de présenter un objectif non relié à la qualité de l'eau, mais plutôt un objectif de réalisation, par exemple, de réduire le nombre de sources potentielles de phosphore.

Globalement, l'atteinte des objectifs généraux est prévue à long terme, c'est-à-dire pour 2030, tandis que l'atteinte des objectifs spécifiques est prévue à l'intérieur de ce cycle de gestion de l'eau, soit 2018.

Alors que les objectifs généraux viennent préciser l'orientation en décrivant la situation « idéale » à atteindre à long terme (but ultime), les objectifs spécifiques sont ceux qui devraient être atteints à la fin du cycle du présent PDE.

5.2 Indicateurs

Afin de mesurer l'atteinte des objectifs à la fin du présent cycle de gestion de l'eau, il est essentiel de récolter des informations adéquates. Ainsi, le COGESAF propose des indicateurs pour bien mesurer l'impact du PDE dans le bassin versant. Généralement, des indicateurs environnementaux devraient être privilégiés afin de permettre de mesurer l'impact des actions sur la ressource eau et les écosystèmes. Toutefois, comme il n'est pas toujours possible de lier la mise en œuvre de l'action avec une amélioration de la qualité de l'eau, nous proposons parfois des indicateurs de réalisation. Notons toutefois que tous les indicateurs sont liés directement avec l'objectif spécifique. Le choix des indicateurs a été fait en fonction de certains critères tels la facilité de récolte, le coût (en argent et en ressources humaines), la pertinence, la précision, l'échelle de temps. Un programme de suivi des indicateurs sera mis en place. Ce programme est discuté à la section 7.

Les indicateurs permettent de suivre la progression et l'atteinte des objectifs, au fur et à mesure que des actions sont mises en œuvre.

6 Élaboration du plan d'action

Le COGESAF propose, dans son Plan directeur de l'eau, un plan d'action pour l'amélioration de la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques pour le bassin versant de la rivière Saint-François. L'ensemble des informations récoltées depuis le portrait, le diagnostic, la détermination des enjeux et des orientations, la détermination des objectifs et des indicateurs, ont permis de dégager un nombre important de solutions pour y arriver. La présente section informe des différentes étapes ayant mené à l'élaboration du plan d'action du PDE.

Critères de sélection des actions

Des centaines d'actions pertinentes pourraient être proposées pour aborder les différents problèmes reliés à la qualité de l'eau dans le bassin versant. Malheureusement, des contraintes de ressources humaines, financières et de temps nous obligent à prioriser certaines actions au détriment d'autres. Parmi les différents éléments ayant orienté le choix des actions, notons la priorisation des enjeux, l'urgence, les critères de mise en œuvre, la répartition sur le territoire et l'échéancier de réalisation.

6.1 Priorisation des enjeux

Il a été mentionné dans la section traitant des enjeux qu'un nombre plus élevé d'orientations a été déterminé dans l'enjeu prioritaire, soit la qualité de l'eau pour la santé de la population. Il en est de même pour le nombre d'actions tel que le présente la Figure 6-1.

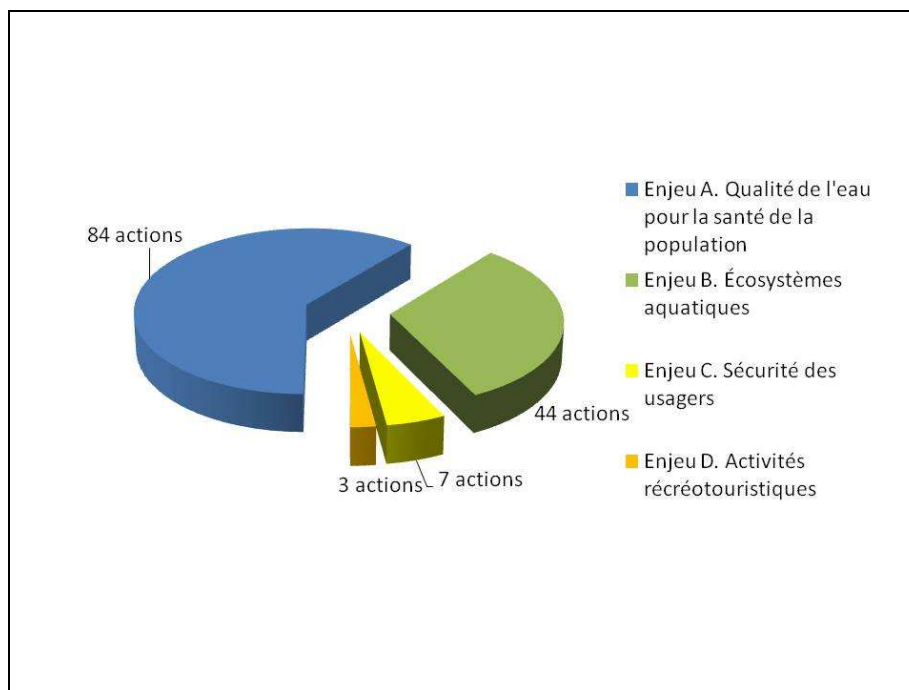


Figure 6-1 Répartition des actions parmi les enjeux du Plan directeur de l'eau

6.2 Critères de sélection et répartition des actions

Un certain nombre de critères ont tout de même orienté le choix des actions. Une description sommaire de ces critères est présentée à la Figure 6-2. De plus, le COGESAF a choisi de déposer un plan d'action réaliste. Des choix ont été faits de façon à répartir les actions sur le territoire du bassin versant. En effet, 13 des 24 territoires de CLBV ont été priorisés pour la première génération du PDE (Figure 6-3). Ces CLBV ont été sélectionnés en fonction du nombre important de lacs, de la population, des problèmes rencontrés, et de la mobilisation des acteurs. De plus, un nombre restreint d'actions a été retenu par CLBV afin de respecter les efforts pouvant être déployés par les ressources humaines et financières pour assurer la mise en œuvre et le suivi de ces actions.

Nous encourageons les acteurs des CLBV à accomplir d'autres actions issues des initiatives du milieu, et nous nous engageons à diffuser ces efforts à travers les actions mises en œuvre dans le plan d'action du COGESAF. Certaines actions ont également été proposées pour les territoires se trouvant à l'extérieur des CLBV prioritaires.

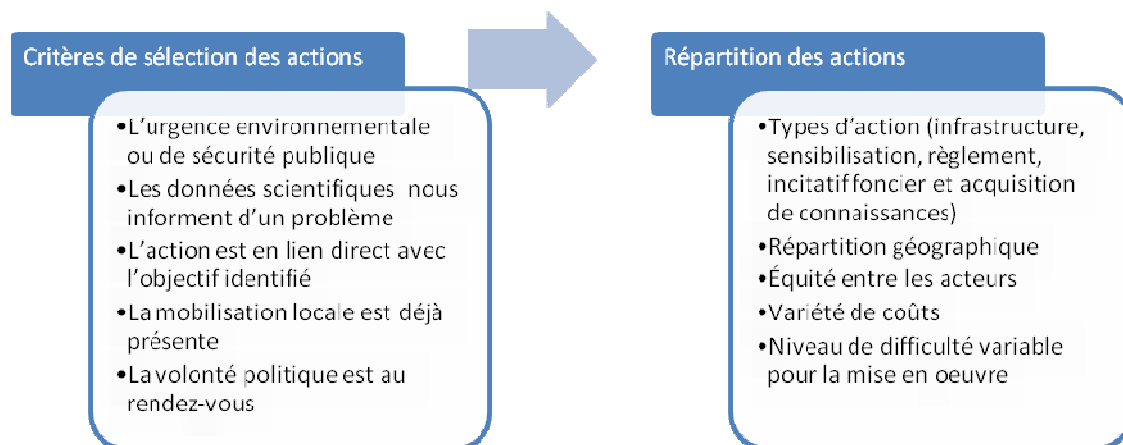


Figure 6-2 Critères de sélection des actions

6.3 Un plan d'action global versus un plan d'action local

Le plan d'action du COGESAF comprend 138 actions. Ces actions sont réparties dans les enjeux et les orientations du Plan directeur de l'eau. Toutefois, une précision est donnée par rapport à la localisation des actions dans les territoires des comités locaux de bassin versant. Ainsi, nous trouvons en moyenne sept actions par territoire de CLBV prioritaires. La répartition des actions par CLBV est présentée dans le Tableau 6-1 ainsi qu'à la Figure 6-3. Tout en travaillant par CLBV, le COGESAF reconnaît que certaines actions doivent être déployées à la grandeur du territoire. Prenons par exemple la caractérisation des eaux souterraines. Étant donné que la dynamique du

bassin versant de surface n'est pas identique à celle de l'eau souterraine, il importe d'avoir une compréhension globale du phénomène. Le COGESAF a donc retenu 21 d'actions globales qui relèvent, généralement, de l'orientation liée à l'acquisition de connaissances. Ces actions ne sont pas représentées à la Figure 6-3.

6.4 Répartition dans le temps

Le cycle de gestion de l'eau proposé pour le PDE du bassin versant de la rivière Saint-François est d'environ huit ans. Ainsi, au compte de ces 8 années, une évaluation de l'atteinte des objectifs sera faite. Comme plusieurs actions nécessitent du financement provenant de programmes, une mobilisation locale et un partenariat important, il n'était pas possible de proposer un plan d'action sur huit ans sachant exactement ce qui serait fait de l'an un à huit. Ainsi, les actions proposées sont de deux ordres : actions 2010-2012 et perspectives 2013-2018. Globalement, la mise en œuvre des actions sera évaluée annuellement, ainsi, les actions proposées actuellement en perspective évolueront en action 0-2 ans au moment opportun. La stratégie de mise en œuvre des actions sera discutée plus en détail dans la section 8.

Tableau 6-1 Répartition des actions selon le territoire de CLB et l'échéancier

Territoire de CLB	Nombre d'actions	Action 2010-2012 / perspective 2013-2018
Grand lac Saint-François	15	13 / 2
Lac Aylmer/Lac Louise	13	12 / 1
Lac Massawippi	13	10 / 3
Lac Memphrémagog	15	12 / 3
Petit lac Saint-François	4	2 / 2
Rivière au Saumon (est)	6	3 / 3
Rivière au Saumon (ouest)	7	6 / 1
Rivière aux Vaches	5	3 / 2
Rivière Eaton	3	2 / 1
Rivière Magog	2	2 / 0
Rivière Massawippi	10	5 / 5
Rivière Saint-Germain	3	2 / 1
Rivière Watopeka	4	2 / 2
Total	100	74 / 26

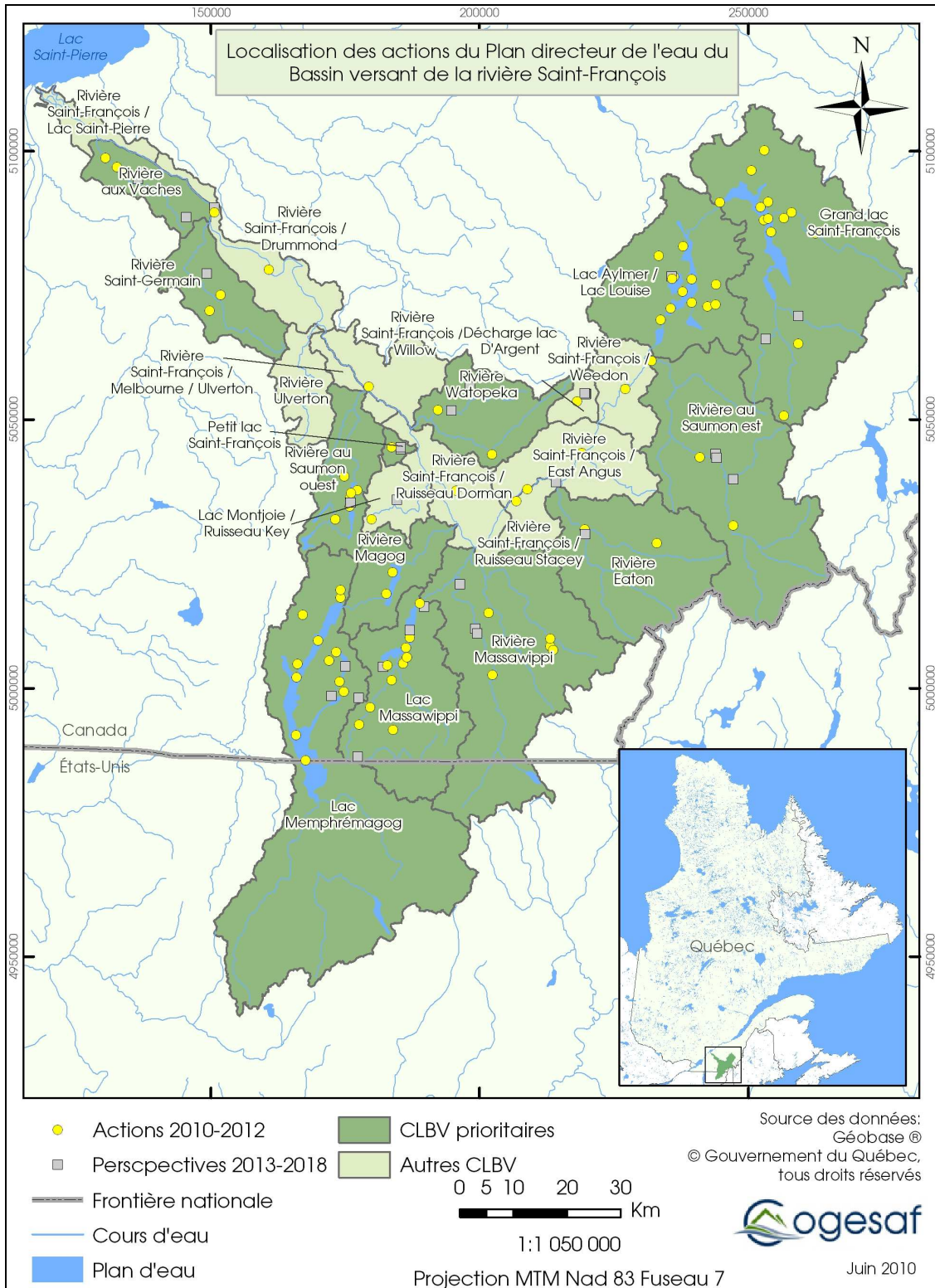


Figure 6-3 Localisation des actions du Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Saint-François

La place des acteurs locaux

La détermination finale des actions, ainsi que le choix des acteurs et des conditions nécessaires à leur réalisation se sont faits en étroite collaboration avec le comité technique du COGESAF, mais également avec les acteurs présents dans les 13 CLBV prioritaires. Le COGESAF a organisé des rencontres de concertation pour chacun des 13 CLBV prioritaires de mars à juin 2010. Lors de ces rencontres, les intervenants présents ont assisté à une présentation du plan d'action global et du plan d'action pour leur territoire de CLBV. En atelier, ils ont également bonifié les informations liées à la mise en œuvre en proposant des responsables pour les différents aspects des actions proposées sur leur territoire (coordination, financement, suivi, réalisation sur le terrain, etc.). Ils ont également été invités à suggérer les outils disponibles pour faciliter leur mise en œuvre et quels obstacles sont à prévoir. La participation aux rencontres de concertation est présentée à la Figure 6-4.

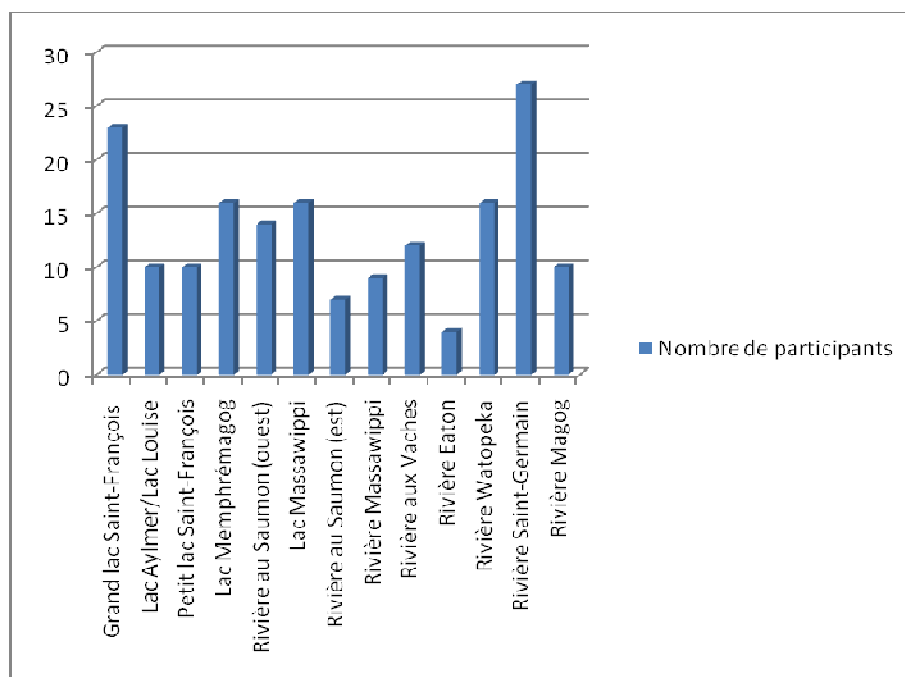


Figure 6-4 Statistiques de participation aux rencontres de concertation des CLBV (2010)

Les rencontres de concertation ont également eu l'effet bénéfique de mettre en relation des acteurs pouvant avoir des divergences d'opinions. Travailler localement de façon concertée facilitera le développement d'un sentiment d'appartenance envers cette entité nommée « bassin versant », et offre une opportunité à tous de prendre leurs responsabilités face à la gestion de l'eau.

Le choix des actions est défini principalement par la priorisation des enjeux, mais aussi par des critères d'urgence environnementale, de mobilisation locale, d'équité entre les acteurs de l'eau, de répartition dans le bassin versant et d'étalement dans le temps.

7 Suivi et évaluation du Plan directeur de l'eau

Deux programmes de suivi du Plan directeur de l'eau seront mis en œuvre, l'un visant l'évaluation de l'atteinte des objectifs, et l'autre visant la progression de la mise en œuvre des actions. Les deux seront instaurés afin d'offrir une opportunité de rétroaction face aux efforts consentis pour l'amélioration de la qualité de l'eau. Le programme de suivi et d'évaluation des objectifs est discuté ici, tandis que le programme de suivi concernant la progression de la mise en œuvre des actions sera discuté à la section 8.

7.1 Le Programme de suivi et d'évaluation des objectifs

Ce programme vise à évaluer, au terme du cycle de gestion de l'eau de huit ans, l'atteinte des objectifs. Tel que mentionné précédemment, certains objectifs sont environnementaux. Des indicateurs environnementaux y ont été rattachés. Toutefois, le lien entre la mise en œuvre d'une action et l'amélioration de la qualité de l'eau n'est pas toujours évident à faire. C'est pourquoi des objectifs de réalisation sont proposés, avec des indicateurs appropriés.

Le programme de suivi et d'évaluation des objectifs représente un moyen de plus pour développer le sentiment d'appartenance au bassin versant de la rivière Saint-François. Ainsi, le COGESAF prévoit, à l'image de la mise en œuvre des actions sur le territoire du bassin versant de la rivière Saint-François, impliquer les acteurs de l'eau dans le suivi et l'évaluation. Une attention particulière sera apportée à la méthodologie de suivi afin de l'adapter le plus possible à des suivis existants. Cette attention vise à éviter de surcharger le personnel du COGESAF ainsi que les acteurs impliqués dans le suivi des objectifs. Les détails concernant le programme de suivi et d'évaluation des objectifs du Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Saint-François seront disponibles sur le portail de l'eau du COGESAF.

Le suivi des objectifs sert à évaluer l'atteinte de ceux-ci. Ce programme sera mis en place en collaboration avec les acteurs de l'eau du bassin versant et tentera de s'harmoniser le plus possible avec les suivis déjà effectués sur le territoire.

8 Mise en œuvre du plan d'action

8.1 La mise en œuvre du plan d'action

La mise en œuvre des actions est une démarche qui, indirectement, s'est amorcée très tôt dans le processus d'élaboration du PDE. En effet, plusieurs acteurs du bassin versant de la rivière Saint-François qui ont des rôles centraux à jouer, par exemple les MRC, les ministères, les fédérations de l'UPA, les groupements forestiers, les agences forestières et les conseils régionaux de l'environnement, les associations riveraines et les directions régionales des ministères, ont été tenus au courant et ont, d'une manière ou d'une autre, participé au développement du plan d'action. Certains d'entre eux font partie du comité technique du COGESAF, d'autres ont pu apporter leur contribution lors des différentes rencontres de concertation ou de CLB, tandis que des acteurs sont déjà directement impliqués dans un projet.

En peaufinant le détail associé aux actions avec le COGESAF, les acteurs locaux se sont peu à peu appropriés ces actions. C'est le plus grand défi, car l'organisme de bassin versant n'est pas celui qui mettra en œuvre l'ensemble de ces actions. Le prochain défi est, de la part des acteurs locaux, d'intégrer ces actions dans leur planification. Toutefois, ces étapes n'étant pas suffisantes pour assurer la mise en œuvre des actions année après année, le COGESAF reconnaît cinq grandes pistes à suivre afin d'en arriver à la réalisation de son plan d'action (Tableau 8-1).

Tableau 8-1 Démarche associée à la mise en œuvre du Plan directeur de l'eau

Pistes associées à la mise en œuvre	Fréquence	Objectif
Réaliser un plan de mise en œuvre	Annuellement	Identifier les actions qui devront être mises en œuvre dans l'année à venir
Rencontres de comités locaux de bassin versant	1 ½ ans ou 2 ans	Mobiliser les acteurs locaux, tenir des rencontres sous forme d'atelier où les acteurs de l'eau présentent les actions qu'ils ont orchestrées
Approche individuelle	Selon les besoins	Rôle de concertation du COGESAF, solliciter les partenaires pour la réalisation d'actions
Diffusion de l'information	En continu	En lien avec la stratégie de communication établie. Une emphase sera mise sur la diffusion des actions dans le PDE interactif sur le portail de l'eau du COGESAF
Entente de bassin	À définir	Impliquer les acteurs de l'eau en procédant à la signature d'ententes de bassin.

Ce sont les acteurs, et non le COGESAF, qui sont les principaux responsables de la mise en œuvre du Plan directeur de l'eau. Le rôle du COGESAF est de coordonner la mise en œuvre.

8.2 Les ententes de bassin

Chaque action proposée dans le Plan directeur de l'eau devra être réalisée par un ou plusieurs acteurs. Afin de confirmer ces engagements, la signature d'ententes de bassin est suggérée. Ces ententes rassemblent les informations sur les enjeux, orientations et objectifs, les actions, l'échéance de réalisation de l'action ainsi que les partenaires. Bien que l'entente soit volontaire, elle devra être signée par chacune des parties s'engageant dans la réalisation de l'action.

Bien que les acteurs de l'eau soient responsables de la mise en œuvre des actions, le COGESAF a la responsabilité de préparer les ententes, de coordonner les partenariats et de superviser la réalisation des actions en fonction du budget et de l'échéancier prévu. La signature de ces ententes permettra également au COGESAF de pouvoir avoir un portrait réel de la mise en œuvre des actions.

Une entente de bassin est un engagement moral entre des acteurs d'un bassin versant et le COGESAF pour mettre en œuvre une ou plusieurs actions du Plan directeur de l'eau.

En signant une entente de bassin, un acteur s'engage à réaliser une ou plusieurs actions du PDE et adhère à un grand processus de développement et de gestion durable des ressources hydriques de son bassin versant.

9 Programme de suivi et évaluation des actions

9.1 Évaluation annuelle

Le plan d'action du PDE du bassin versant de la rivière Saint-François s'établit sur un cycle de huit ans. Toutefois, à l'intérieur de ce cycle, un bilan de mise en œuvre des actions sera effectué. Chaque année, le COGESAF diffusera une mise à jour du plan d'action et de l'avancement de la mise en œuvre des actions. Ce programme de suivi permettra de compiler des informations sur la pertinence des actions, la facilité de mise en œuvre, la collaboration avec les partenaires, les coûts et besoins en ressources humaines. Bref, le programme de suivi de la mise en œuvre des actions offre l'opportunité de réajuster la méthodologie de mise en œuvre elle-même.

Pour la majorité des actions, un protocole sera établi. Ce protocole contiendra les informations nécessaires à la bonne compréhension de l'action par l'acteur qui la prendra en charge, mais aussi pour identifier autant que possible tous les éléments qui en assureront la réussite et la pérennité. L'évaluation consiste à comparer le protocole planifié versus la manière dont l'action a été réalisée pour vrai.

Le COGESAF désire impliquer les acteurs de l'eau dans le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des actions. Ainsi, une méthodologie complète de suivi et d'évaluation sera élaborée à la suite du dépôt du Plan directeur de l'eau. La diffusion des éléments de suivi devrait être disponible, périodiquement, à l'ensemble des acteurs de l'eau et de la population de manière à pouvoir constater l'avancement de la mise en œuvre du plan d'action.

Le programme de suivi des actions, contrairement au programme de suivi des objectifs, est plus intimement lié à la mise en œuvre des actions. La raison d'être de ce programme est de documenter les points forts ou faibles de la mise en œuvre des actions et de bonifier les prochaines actions à mettre en place.

Conclusion

Le Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Saint-François est le résultat d'une vision commune développée depuis la création du COGESAF en 2003. Il se veut un outil d'aide à la décision pour tous les intervenants souhaitant participer à la gestion de l'eau. Ces intervenants sont les municipalités et territoires autochtones, les gouvernements, les acteurs économiques, également appelés « usagers », qui utilisent la ressource eau, les groupes environnementaux et les écoles, qui jouent un rôle de sensibilisation et d'éducation et qui mènent des actions sur le terrain, les chercheurs et les consultants qui s'investissent dans la recherche et le développement pour proposer des solutions aux enjeux de l'eau sur le territoire. Enfin, il y a la population - quelque 350 000 habitants - qui constitue un intervenant majeur et dont chaque individu a un rôle à jouer dans sa manière d'utiliser l'eau et de respecter son environnement. L'effort d'un seul de ces groupes est notable, mais c'est la contribution de tous les acteurs de la gestion de l'eau qui fera en sorte que seront atteints les objectifs du Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Saint-François.